



## Politique de Mobilité Durable – AFDJ

### Introduction

Au Fil du Japon reconnaît que les déplacements des employés ont un impact environnemental et qu'il est de notre responsabilité de réduire, mesurer et compenser cet impact autant que possible.

Nous nous engageons à promouvoir une mobilité durable, à limiter les déplacements non essentiels et à encourager des modes de transport responsables.

Tous les employés sont tenus de respecter les principes décrits dans cette politique, qui reflète notre engagement global en faveur d'un tourisme responsable et bas-carbone, conformément aux exigences de la certification Travelife.

### 1. Principes Fondamentaux

Notre politique de mobilité durable repose sur quatre piliers principaux :

#### A. Réduire les Déplacements

- Encourager le télétravail et les réunions en ligne afin d'éviter les déplacements inutiles.
- Planifier les déplacements à l'avance pour optimiser l'efficacité et réduire les trajets superflus.
- Regrouper plusieurs rendez-vous lors d'un même déplacement afin de limiter les émissions globales.

#### B. Choisir des Modes de Transport Responsables

- Prioriser le train, le métro, le bus ou le covoiturage pour les déplacements professionnels et quotidiens.
- Promouvoir l'utilisation du vélo ou la marche pour les courtes distances.
- Pour les déplacements longue distance, choisir les options les moins polluantes possibles :
  - Privilégier le train plutôt que l'avion dès que possible ;

- Choisir la classe économique pour les vols nécessaires ;
- Utiliser des véhicules hybrides ou électriques pour les transports terrestres.

### **C. Compenser les Émissions Résiduelles**

- Mesurer régulièrement les émissions carbone liées aux déplacements du personnel.
- Compenser ces émissions par des partenariats climatiques certifiés (ex. : reforestation, projets d'énergies renouvelables).
- Sensibiliser les employés à l'importance de réduire avant de compenser.

### **D. Garantir la Sécurité et le Bien-Être**

La sécurité des employés demeure une priorité absolue :

- Le port de la ceinture est obligatoire en voiture et le casque doit être porté à vélo ou à moto ;
- Les limites de vitesse doivent toujours être respectées ;
- Tout déplacement avec un conducteur sous l'influence de substances est strictement interdit.
- Les employés sont encouragés à organiser leurs trajets afin d'éviter la fatigue ou le stress liés aux transports.

## **2. Trajets Domicile-Travail**

AFDJ s'engage à réduire l'empreinte environnementale des trajets quotidiens de ses employés :

- Choisir des bureaux facilement accessibles en transports en commun ;
- Encourager l'utilisation du métro, du bus ou du covoiturage en fournissant des informations sur les itinéraires et les horaires ;
- Promouvoir le vélo et garantir un stationnement sécurisé ;
- Soutenir des horaires de travail flexibles afin d'éviter les heures de pointe et de réduire la pollution liée aux embouteillages ;
- Développer les possibilités de télétravail pour diminuer la fréquence des déplacements hebdomadaires.

## **3. Déplacements Professionnels**

Pour les déplacements professionnels ou missions sur le terrain :

- Les déplacements doivent être justifiés par un objectif clair et approuvés par la direction.
- L'hébergement près des lieux de réunions ou de formation est privilégié afin de réduire les besoins de transport local.
- Les employés sont encouragés à voyager léger et à partager les moyens de transport lorsque cela est possible.

AFDJ s'assure également que tous les prestataires de transport et d'hébergement soient responsables, certifiés ou engagés dans des initiatives de durabilité environnementale.

#### **4. Suivi et Amélioration Continue**

- Les déplacements des employés sont suivis et enregistrés afin de calculer l'empreinte carbone annuelle de l'entreprise.
- Des objectifs de réduction (en kilomètres parcourus ou en CO<sub>2</sub> émis) sont fixés chaque année.
- De nouvelles actions sont régulièrement mises en place, telles que des initiatives de mobilité partagée, des séances de sensibilisation et des partenariats locaux.